https://pierrealainmillet.fr/Un-candidat-pour-nos-communes-legitime



Un candidat pour nos communes légitimé !

- Lecturesâ€¦ -

Date de mise en ligne : dimanche 28 septembre 2014

Date de parution : 28 septembre 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Martial Passi a obtenu 308 voix aux élections sénatoriales, à 5 voix seulement d'une surprise qui était donc bien possible. Les vérifications sont encours car le 7e siège tient à un fil des décomptes des votes.

Mais le résultat politique est très clair. Ceux qui ont méprisé la démocratie en annonçant par voie de presse la création de la métropole le payent lourdement, sanctionnés par la méfiance de nombreux élus municipaux qui se sont senti avec raison des pions dans un jeu politicien aux conséquences pourtant terribles pour nos communes.

Le PS perd un siège, ce qui pouvait sembler logique compte tenu des municipales. Mais Collomb n'a pas reproduit le coup de la majorité centriste du conseil communautaire. L'UDI est d'ailleurs lourdement sanctionné, Michel Mercier ayant perdu de nombreux soutiens traditionnels du Rhône rural.

Certes, l'UMP dans ce contexte fait le plein, mais, malgré la perte de 3 villes aux municipales, le candidat communiste Martial Passi n'est pas si loin du score réalisé par Guy Fischer en 1995.

C'est bien sûr un succès personnel pour le maire de Givors, mais c'est aussi la preuve que les communistes peuvent gagner en affirmant leur autonomie du parti socialiste. D'autant que, comme le montre le vœu sur le logement au Grand Lyon, l'action commune avec les écologistes est possible, malgré les contradictions sur des sujets importants comme l'énergie ou le service public.

Une leçon pour les prochaines échéances !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet